

AVIS DE COURSE

«Neptunium 2013»

Du 25 mai au 28 mai

Yacht Club de Mèze

Etang de Thou

Sélective au Championnat de France habitable Voile Entreprises



Organisation

Autorités organisatrices :

Yacht Club de Mèze

15 rue de la Méditerranée

34 140 Mèze

Tél : 04 67 43 59 51 – Email : contact@ycmeze.com – Web : www.ycmeze.com

ASCCBM Voile

Marcoule, bat. 78,

BP 76 170

30 206 Bagnols sur Cèze Cedex

Tél : 04 66 79 60 08 / 06 23 37 34 18 – email : xavier.cazier@cea.fr

1 Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013/2016 (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en Annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5 Les règles de classe Grand Surprise et la jauge concernée sans application restrictive concernant le poids de l'équipage.
- 1.6 En fonction des conditions météo, le Président de Comité de Course se donne le droit de limiter l'utilisation de certaines voiles.

2 Publicité

En application de la régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.V, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 Admissibilité et inscriptions

3.1 Admission :

La course est ouverte aux entreprises adhérentes à l'Union des associations sportives de groupe CEA, ou celle du groupe AREVA (membres de droits ou affiliés). Des entreprises partenaires invitées par l'organisateur, pourront participer au challenge.

3.1.1 : Les équipages doivent être constitués de salariés au sens du règlement des championnats de France voile entreprise. Des extérieurs peuvent venir compléter un équipage dans un quota de 1 extérieur pour un équipage de 5 personnes, de 2 pour les équipages constitués de 6 équipiers ou plus. 8 membres au plus seront à bord durant les courses.

3.1.2 Nombre d'équipiers :

(a) Lors de l'inscription du bateau à la compétition, le skipper ou le chef de bord confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris.

(b) Pendant toute la durée de la compétition (de la 1ère course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut pas être modifié sauf après accord écrit du Président du Comité de course ou du Président du Jury, suite à une demande écrite justifiée par des circonstances exceptionnelles.

3.1.3 : Les bateaux admis à courir sont des monotypes Grand Surprise, fournis par l'organisation. Ils disposeront de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation. Ils seront attribués par tirage au sort. Le réglage de mât est identique à tous les bateaux. Il est interdit d'y toucher. Seul un spi (conforme aux règles de classe et validé par le jaugeur de l'épreuve) aux couleurs de l'entreprise ou d'un sponsor pourra être admis en plus des voiles fournies.

Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 21.

3.1.4 : Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses Règles de classe et la réglementation en vigueur (équipement de sécurité « basic » de la division 240).

3.1.5 Chaque skipper signera au moment de l'inscription (fiche inscription) son engagement à respecter les règles d'organisation.

3.2 Inscription :

Les inscriptions sont gérées par:

Xavier Cazier (ASCCBM Voile), CEA/Marcoule/CSNSQ, BP 17171, 30 207 Bagnols sur Cèze Cedex
Tel : 04.66.79.60.08 / 06.23.37.34.18 – mail : xavier.cazier@cea.fr

3.2.1 Les inscriptions seront confirmées **le samedi 25 mai 2013 de 9h à 13h au Yacht Club de Mèze.**

3.2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence F.F.Voile (annuelle ou temporaire) ou F.F.S.E, valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs ;
- Un justificatif d'identité ;
- La carte de membre des AS (Association Sportive).
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.

3.2.3 Chaque concurrent devra signer, **OBLIGATOIREMENT**, au moment de son inscription définitive, un contrat de sous-location du voilier ainsi que la fiche d'inscription (joint à cet avis de course).

4 Droits à payer

Les droits d'inscription sont de 2300€ par bateau.

Acompte de : 1000€ à l'envoi de l'inscription.

Date limite d'inscription : 24/04/2013

Le versement du solde lors des formalités d'inscription :
Le 25/05/2013.

Journée optionnelle : 250€ (hors course le 24/05/2013)

Le libellé des chèques : ASCCBM Voile

Licence FFVoile obligatoire :

Licence annuelle : 50€

Licence temporaire : 1jour 10.4€/ 4 jours 25€

Possibilité de prendre les licences FFVoile sur place.

5 Programme

5.2 : Samedi 25 mai 2013

9h	Inscriptions au YCMèze
13h30	Emargement des équipiers et du bateau/Briefing à la maison du temps libre (MTL*)
14h00	Mise à disposition du comité de course sur l'eau
14h30	1 à 3 courses en parcours construits ou côtier
18h	retour à terre/ émargement de retour du bateau (MTL)
20h	Apéritif de bienvenue au YCMèze
Soirée libre	

5.3 : Dimanche 26 mai 2013

9h	Briefing/distribution des repas froid/émargement du bateau (MTL)
10h	Mise à disposition du comité de course sur l'eau
10h30	1 à 4 courses en parcours construits ou côtier
19h max	retour à terre/ émargement de retour du bateau (MTL)
Soirée libre	

5.4 : Lundi 27 mai 2013

9h	Briefing/distribution des repas froid/émargement du bateau
10h	Mise à disposition du comité de course sur l'eau
10h30	1 à 4 courses en parcours construits ou côtier
19hmax	retour à terre/ émargement de retour du bateau (MTL)
20h	Soirée des équipiers au YCMèze (brasucade et mojito...)

5.5 : Mardi 28 mai 2013

9h	Briefing/distribution des repas froid/émargement du bateau
10h	mise à disposition du comité de course sur l'eau
10h30	1 à 2 courses en parcours construits ou côtiers
13h	retour à terre/ émargement de retour du bateau (MTL)
15h	Résultats et remise des prix au YCMèze

**MTL – La salle de la Maison du Temps Libre est à côté de l'école de voile devant la plage.*

6 Instructions de course

Les instructions de course seront remises après confirmation des inscriptions.

7 Parcours

L'annexe « parcours » des Instructions de course définira l'emplacement des zones de course sur l'Etang de Thau.

Les parcours seront soit des parcours construits (Triangle, banane, Speed-Crossing ...) soit côtiers.

8 Classement

Le Neptunium est une régata sélective pour le Championnat de France habitable Voile Entreprises. Conformément à son règlement les deux premiers équipages seront qualifiés.

La régata sera validée si au moins deux courses ont été courues.

9 Système de pénalité

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction par le jury, être sanctionnée d'une pénalité moindre que la disqualification.

10 Communications radio et aide à la navigation

Sauf cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soit pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique aux téléphones portables, ou tout autre moyen de communication.

Tout système d'assistance à la navigation est interdit à l'exception de l'instrumentation fournie avec le bateau et des GPS portables.

11 Prix

Le vainqueur recevra le trophée Neptunium et la somme de 1000€ remise par l'organisateur (ASCCBM Voile).

12 Limitation de sortie de l'eau

Pendant toute la durée de la compétition les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le Président du Comité de course.

13 Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'organisateur n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14 Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement les organisateurs et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrement télévisuels et autres reproductions de lui-même, pendant la période de la compétition, à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation, son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

15 Assurance

Les concurrents sont assurés dans le cadre de la licence FFV. Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros. En cas d'incapacité à présenter cette attestation, l'organisateur proposera une licence FFVoile couvrant le montant défini ci-dessus.

L'ASCCBM a souscrit une assurance pour la manifestation auprès de la MACIF.

Les bateaux sont assurés dans le cadre du contrat qui lie l'ASCCBM Voile et les skippers au loueur.

17 Environnement :

L'épreuve «Neptunium 2013 » est engagé dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites préservés (Natura 2000). Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer.

18 Informations complémentaires

ASCCBM Voile

CEA Marcoule (DIR/CSNSQ/GSQE)

Bat 78, BP 76170

30206 Bagnols sur Cèze Cedex

Tel : 04 66 79 60 08 / 06 23 37 34 18 xavier.cazier@cea.fr

Yacht Club de Mèze

15 rue de la Méditerranée

31 140 Mèze

Tél : 04 67 43 59 51 – Email : contact@ycmeze.com – Web : www.ycmeze.com

Team WINDS - Loic FOURNIER-FOCH - Tel : 06 63 39 07 56 / siège : 02 97 55 87 29